

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et baillages
 Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
 SEANCE du 07 Octobre 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
 présents : 07 le 07 Octobre à 20 heures 00,
 votants : 09 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
 Date de convocation : 02/10/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, CLAVEROL Stéphanie, QUERUEL Grégory.

Absent et excusé : DAVANT William

Représenté : DUCOS Lucie représentée par QUERUEL Guillaume, VEYRAC Séverine représentée par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Rémi

Objet de la délibération : Toiture de l'Eglise – Actualisation : DEL2025_26

Exposé des motifs

Les travaux de rénovation de la toiture de l'église de Mézens ont fait l'objet d'une délibération en date du 15 avril 2025.

A ce titre, l'entreprise de couverture et zinguerie de David RENDU avait été choisie pour un montant de 30 550 HT.

La commune de Mézens a souhaité compléter le plan de financement initial par une demande de subventions auprès de la région Occitanie (FRI).

Suite au dépôt de la déclaration préalable de travaux et aux prescriptions de l'ABF, le devis de l'entreprise David RENDU a été actualisé à hauteur de 31 090€ HT, soit 37 308 €TTC.

Le nouveau plan de financement est proposé comme suit :

TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE EGLISE MEZENS				
Dépenses		Recettes		
Prestations	Montant € HT	Co financeurs	Montant	Taux de subvention
Rénovation toiture et clocher	31 090 € HT	Etat DETR	9 327 €	30 %
		REGION FRI	6 218 €	20 %
		Département 81 - FDT	9 327 €	30 %
		Autofinancement commune Mézens	6 218 €	20 %
Total	31 090 € HT	Total	31 090 €	100 %

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le montant actualisé des dépenses de l'opération,
- de valider le plan de financement proposé,
- d'autoriser M Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le montant actualisé des dépenses de l'opération,
- **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

Rémi ROUSSEAU
Le secrétaire de séance

